



# REGLEMENT DE CONCOURS de la Société Cynologique Suisse SCS pour les disciplines sportives AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

## DIRECTIVE Temps de parcours standard

valable à partir du 01.01.2022



## **TABLE DES MATIÈRES**

1	Coefficients pour le temps de parcours standard	. 3
2	Validité	. 3

### Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.



La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 2.4.2 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

### 1 COEFFICIENTS POUR LE TEMPS DE PARCOURS STANDARD

Les coefficients suivants sont valables pour calculer le temps de parcours standard:

Catégorie	Classe 3	Classe 2	
Large	1.15	1.20	
Medium	1.15	1.20	
Small	1.15	1.20	

### 2 VALIDITÉ

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 08.11.2021 et entre en vigueur le 01.01.2022. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer Président CTAMO Sascha Grunder Vice-président CTAMO